

4.4 Conditions de travail

En 2019, 64 % des ouvriers déclarent subir au moins trois contraintes physiques dans leur travail, contre 34 % des employés administratifs et 7 % des cadres ► **figure 1**. Les salariés de la **fonction publique hospitalière (FPH)** sont plus exposés (55 %) que ceux de la **fonction publique de l'État (FPE)** ; 21 %) et du secteur privé (36 %).

Les ouvriers et les agents de la FPH cumulent de fortes contraintes de rythme de travail (cadence automatique d'une machine, demandes extérieures, etc.) et un manque d'autonomie. En 2019, 54 % des ouvriers déclarent être soumis à au moins trois contraintes de rythme (contre 34 % de l'ensemble des salariés) et 42 % d'entre eux déclarent ne pas pouvoir régler eux-mêmes les incidents (contre 31 % de l'ensemble des salariés). Les cadres, eux, sont soumis à une forte pression temporelle pour effectuer leur travail : 73 % d'entre eux déclarent devoir souvent s'interrompre pour effectuer une tâche non prévue, contre 66 % de l'ensemble des salariés. Cependant, ils disposent de plus d'autonomie : seuls 17 % d'entre eux ne peuvent régler eux-mêmes les incidents. Les contraintes de rythme de travail et de pression temporelle diffèrent davantage entre les salariés des divers versants de la fonction publique qu'entre les salariés du privé et du public. Huit salariés de la fonction publique hospitalière sur dix doivent fréquemment interrompre leur travail, contre deux sur trois dans le secteur privé, la FPE et la **fonction publique territoriale (FPT)**.

68 % des salariés du privé déclarent être « aidés par leurs supérieurs hiérarchiques pour mener à bien leurs tâches », un peu plus que pour les agents de la **fonction publique** (62 %). À l'inverse, ces derniers disent un peu plus souvent « recevoir l'aide de leurs collègues »

(87 %) que les salariés du privé (81 %). Le soutien entre collègues apparaît plus fort pour les hommes (85 %) que pour les femmes (80 %).

En 2019, 12 % des salariés déclarent être souvent, voire tous les jours ou presque, « bouleversés, secoués ou émus au travail ». C'est davantage le cas des professions intermédiaires (15 %) et des employés (14 %), moins celui des ouvriers (5 %). Les agents de la fonction publique sont plus concernés que les salariés du privé (18 % contre 10 %). En particulier, les exigences émotionnelles sont relativement fortes pour les agents de la FPH (32 %). Concernant le sentiment de reconnaissance, 68 % des salariés estiment que leur travail est reconnu à sa juste valeur : c'est un peu moins souvent le cas des employés administratifs (63 %), mais plus fréquent chez les cadres (75 %).

En 2019, 9 % des salariés déclarent « devoir toujours ou souvent faire des choses qu'ils désapprouvent ». Ces conflits de valeurs sont un peu plus souvent signalés par les employés de la FPH (14 %). Un salarié sur cinq dit « craindre pour son emploi dans l'année qui vient » : ce sentiment d'insécurité socio-économique touche davantage les salariés du privé, en particulier les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce et de service.

En 2017, plus d'un salarié sur dix (11 %) est exposé à au moins un produit chimique cancérigène sur son lieu de travail, au cours de la dernière semaine travaillée précédant l'enquête ► **figure 2**. Parmi les salariés exposés, sept sur dix sont des ouvriers et près de neuf sur dix sont des hommes. Les domaines professionnels les plus concernés, ceux de la maintenance et de la construction, sont en effet à prédominance masculine. ●

► Définitions

Fonction publique hospitalière (FPH), fonction publique de l'État (FPE), fonction publique territoriale (FPT), fonction publique : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ? », *Dares Analyses* n° 28, mai 2021.
- « Comment ont évolué les expositions des salariés du secteur privé aux risques professionnels sur les vingt dernières années ? », *Dares Analyses* n° 041, septembre 2019.

► 1. Conditions de travail des salariés par catégorie socioprofessionnelle, sexe et type d'employeur en 2019

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Privé	Fonction publique
Contraintes et risques physiques									
Avoir au moins trois contraintes physiques ¹	35	30	40	7	25	40	64	36	32
Intensité du travail et pression temporelle									
Avoir au moins trois contraintes de rythme ²	34	29	39	22	31	29	54	36	28
Devoir se dépêcher	45	49	41	47	46	46	42	45	45
S'interrompre pour effectuer une tâche non prévue	66	67	64	73	72	66	51	65	69
Autonomie, marges de manœuvre									
Avoir un travail répétitif	43	45	40	11	28	56	69	45	34
Ne pas pouvoir régler soi-même les incidents	31	33	28	17	24	37	42	31	30
Coopération, soutien - Être aidé pour mener les tâches à bien par :									
les supérieurs hiérarchiques	67	67	66	69	68	65	64	68	62
les collègues	83	80	85	87	87	76	82	81	87
Exigences émotionnelles									
Être bouleversé(e), secoué(e), ému(e) (tous les jours ou presque, souvent)	12	17	7	11	15	14	5	10	18
Reconnaissance									
Au vu des efforts, recevoir l'estime et le respect que mérite le travail	68	67	70	75	68	66	66	70	61
Conflits de valeur									
Devoir faire des choses que je désapprouve (toujours, souvent)	9	9	9	7	9	11	10	9	11
Insécurité socio-économique									
Crainte pour son emploi	20	23	17	13	19	23	21	20	17

1 Parmi ces cinq contraintes : rester longtemps debout, rester longtemps dans une posture pénible, effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents, devoir porter ou déplacer des charges lourdes, subir des secousses ou des vibrations.

2 Parmi ces sept contraintes : rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce, cadence automatique d'une machine, autres contraintes techniques, dépendance immédiate vis-à-vis des collègues, normes de production à satisfaire en une journée, demande extérieure, contraintes ou surveillances permanentes exercées par la hiérarchie.

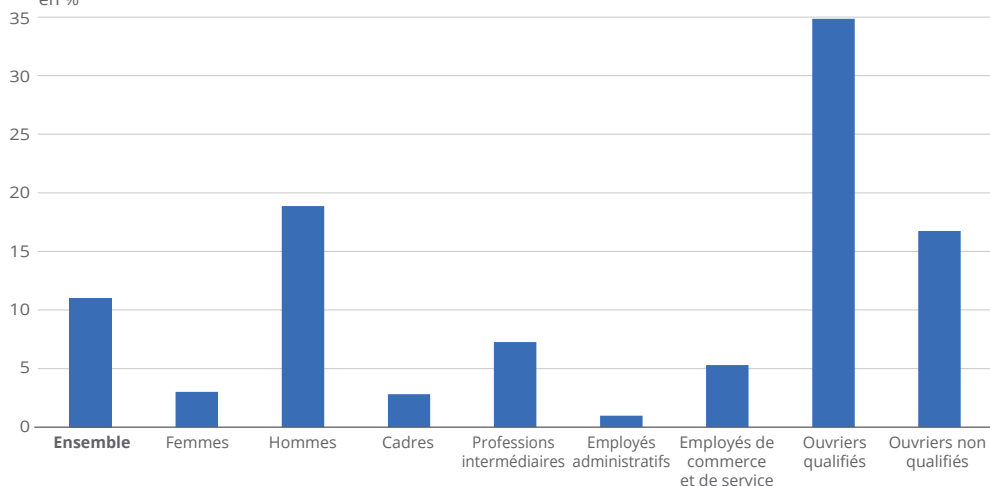
Lecture : en 2019, 35 % des salariés déclarent être soumis à au moins trois contraintes physiques.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés.

Sources : Dares-Drees-DGAFP-Insee, enquête Conditions de travail 2019.

► 2. Exposition à au moins une substance cancérigène selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2017

en %



Lecture : en 2017, 11 % des salariés sont exposés à au moins un produit chimique cancérigène sur leur lieu de travail.

Champ : France, ensemble des salariés.

Source : Dares, enquête Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) 2017.